

Saint-Alban-Auriolles
Compte rendu du Conseil Municipal
5 octobre 2020

Date de la convocation : 29/09/2020

Accueil des participants : 18h00 (salle du Conseil Municipal)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Votants : 14

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

CLÉMENT Nicolas, **DAUTELLE** Anne-Marie, **LUCENAY** Jean-Claude, **BOICHUT** Lison, **BESSET** Claude, **PHILIPPEAU** Patrick, **BEAUMEL** Cédric, **JAUZION-GRAVEROLLE** Vincent, **VANESSE** Carole, **CAMBERLEIN** Hélène, **SEGRETO** Lorraine, **CHAILLET** Marie-Françoise, **DEVANCIARD** Gilles, **THIBON** Max.

Absent : **CAROUGET** Brigitte

Madame VANESSE Carole a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Ordre du jour

1- FINANCES

- Admission en non-valeur pour 4 titres (loyers) de la SAS ABRINES
- Décision modificative N°1- Budget principal.
- Subvention communale dans le cadre de la création d'associations : Yoga et Moto Club.
- Modification des tarifs des abonnements du marché suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

2 - ÉCOLE ALPHONSE DAUDET

- Demande de subventions pour la sécurisation des bâtiments.

3- RESSOURCES HUMAINES

- Prime exceptionnelle COVID-19.

4- RPI DU CHASSEZAC

- Convention de mise à disposition du personnel.

5- SEBA

- Convention de participation financière dans le cadre d'une extension du réseau d'alimentation en eau potable situé « Impasse des Clapas »

6- SDEA

- Désignation d'un(e) représentant(e) auprès du syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement

7- NUMERIAN

- Désignation d'un(e) représentant(e)

8- DOLMENS

- Classement au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des chemins

9- DIVERS

- Informations concernant de dossier de rénovation de la salle des fêtes
- Informations concernant la fibre

1- FINANCES

1.1. Admission en non-valeur pour 4 titres (loyers) de la SAS ABRINES

Budget Atelier Relais : 51503

Monsieur le Maire fait part d'un mail provenant de Monsieur LAGRANGE Jean-Louis, comptable public, qui rappelle que la société ABRINES pour laquelle des titres de recette ont été émis en 2018 est en cessation de paiement et que sa liquidation judiciaire a été prononcée par le TC d'Aubenas le 23/10/2018.

A ce jour, 4 titres pour un montant total de **4810,48 €** restent en souffrance et ne pourront pas être honorés.

Il demande donc à ce que ces 4 créances soient mises en non valeur.

Titre 37	20/12/2018	1 202.62€
Titre 33	29/11/2018	1 202.62€
Titre 30	29/10/2018	1 202.62€
Titre 27	26/09/2018	1 202.62€

Monsieur le Maire procède au vote : (14 votants) qui autorise la mise en non-valeur.

Pour : 11

Contre : 3 (M.-F. CHAILLET, G. DEVANCIARD, M. THIBON)

Abstention : 0

18h07 : Arrivée de Madame Brigitte CAROUGET

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

1.2. Décision modificative N°1- Budget principal

Cette modification concerne une facture de 2017 pour la création du jeu de boules.

Budgétisé en 2020 : **7 000,00 €**

Facture : **7934,40 €**

Monsieur le Maire propose de prélever l'argent sur le musée et de transférer la différence de 934,40 € sur l'article « aménagement sportif ».

Monsieur le Maire procède au vote : (15 votants)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

1.3. Subvention communale dans le cadre de la création d'associations : Yoga et Moto Club

Une subvention de 150 € par association sera versée lors de leur déclaration en préfecture.

Moto Club : Président Valentin MARTINEZ

Yoga : Présidente Guylène BOUYGE

Monsieur le Maire procède au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

1.4. Modification des tarifs des abonnements du marché suite à la crise sanitaire liée au COVID-19

Les abonnements annuels ne concernant que la vente de produits alimentaires, cette modification ne concerne que les abonnements semestriels pour le marché.

Monsieur le Maire propose de diviser par deux le tarif de l'abonnement.

Monsieur le Maire procède au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 - ÉCOLE ALPHONSE DAUDET

Demande de subventions pour la sécurisation des bâtiments

Monsieur PHILIPPEAU explique que sur les 6 entreprises consultées, seulement 2 ont répondu pour le moment.

L'entreprise Joris FABRE à BEAULIEU devis de 24 000 € TTC environ (ne correspond pas exactement à la demande) et l'entreprise JAUZION à BERRIAS devis de 37 330 € TTC.

Monsieur le Maire explique qu'à ce stade il s'agit d'une demande de subvention et non pas d'un choix final du projet.

La demande de subvention pour un projet est donc soumise au vote .

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3- RESSOURCES HUMAINES

Prime exceptionnelle COVID-19

Monsieur le Maire propose de verser à cinq agents municipaux une prime exceptionnelle pour leur travail pendant la durée du confinement.

Cette prime concernerait les agents des services administratifs, techniques et de l'Agence Postale Communale.

Monsieur THIBON ne comprend pas l'utilité de cette prime exceptionnelle puisque d'après lui " *les agents ont plutôt moins travaillé durant cette période*". Il explique ainsi son vote et refuse donc le principe de cette prime exceptionnelle.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Monsieur le Maire soumet au vote le montant de la prime exceptionnelle allouée à chacun des 5 agents municipaux. Le montant proposé est de 400 € par agent.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

4- RPI DU CHASSEZAC

Convention de mise à disposition du personnel

Lecture par Monsieur Philippeau de la convention de mise à disposition de la Commune de Chandolas auprès de la Commune de Saint Alban-Auriolles dans le cadre du RPI du Chassezac d'un agent.

Monsieur le Maire soumet au vote à l'assemblée le fait qu'il soit autorisé à signer cette convention :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5- SEBA

Autorisation de signature d'une convention de participation financière dans le cadre d'une extension du réseau d'alimentation en eau potable situé « Impasse des Clapas »

Ce point de l'ordre du jour concerne en partie la propriété d'un des membres du conseil municipal : Monsieur Gilles DEVANCIARD.

Étant partie prenante et pour la sérénité des débats Monsieur le Maire demande à Monsieur DEVANCIARD de bien vouloir quitter provisoirement la salle du conseil municipal.

Monsieur DEVANCIARD refuse en précisant qu'il ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la convention de participation financière entre le SEBA et la commune de St Alban-Auriolles pour l'extension du réseau d'alimentation en eau potable situé "Impasse des Clapas".

Monsieur le Maire propose par un vote à main levée de procéder à un vote à bulletin secret de cette convention.

Monsieur THIBON et Madame CHAILLET n'en comprennent pas l'utilité et refusent de participer à ce vote.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de participation au vote : 3 (M F CHAILLET – G DEVANCIARD – M THIBON)

Le vote de cette convention se déroule donc à bulletin secret.

Dépouillement du scrutin :

Monsieur le Maire propose à Madame CAMBERLEIN et à Madame CHAILLET de procéder au dépouillement, Madame CHAILLET refuse prétextant que cette situation est pitoyable.

Monsieur le Maire propose donc à Monsieur THIBON de participer au dépouillement, ce qu'il refuse.

Monsieur le Maire procède donc au dépouillement du scrutin avec Madame CAMBERLEIN.

Pour : 8

Contre : 6

Abstention : 0

Non-participation au vote : 1 (M. DEVANCIARD)

La convention de participation financière entre le SEBA et la commune de St Alban Auriolles pour l'extension du réseau d'alimentation en eau potable située "Impasse des Clapas" est adoptée.

À l'issue de ce vote à bulletin secret Madame CHAILLET qualifie l'attitude des élus de la majorité municipale "de pitoyable" et précise à deux reprises que ces derniers "n'étaient pas courageux".

6- SDEA

Désignation d'un(e) représentant(e) auprès du syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement

Monsieur le Maire propose Monsieur BEAUMEL.

Monsieur THIBON ne comprend pas qu'il n'y a pas de débat et exprime son mécontentement ce à quoi Madame CHAILLET rajoute que la majorité est « totalitaire ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une désignation et propose de procéder au vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de participation au vote : 3 (M F CHAILLET – G DEVANCIARD – M THIBON)

7- NUMERIAN

Désignation d'un(e) représentant(e) :

Monsieur le Maire propose Madame BOICHUT.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de participation au vote : 3 (M F CHAILLET – G DEVANCIARD – M THIBON)

Monsieur Max THIBON demande à être informé de la participation aux diverses réunions des représentants des différents syndicats.

8- DOLMENS :

Classement au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des chemins :

Monsieur le Maire procède à la lecture de la proposition de délibération, expliquant que cette dernière est similaire à celle de 2008 sauf sur le dernier point.

Monsieur le Maire explique : cette délibération portant sur la création du circuit « les combettes » est similaire à celle de 2008 mais il a supprimé le point n°6 qui interdisait l'accès à tout véhicule à moteur sur ces chemins (ce qui est impossible le circuit traversant des rues du village).

Monsieur le Maire propose de procéder au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9- DIVERS

9.1. Informations concernant de dossier de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire revient sur les différentes modifications apportées au projet :

- Permutation des toilettes et de la salle de réunion (problème de circulation et de va-et-vient lors des manifestations, l'accès aux sanitaires se faisait directement par la grande salle).
- Problème avec la loge (modification pas apportée sur le plan, mais depuis la création des piliers antisismiques, l'accès n'était plus possible).
- La zone de déchargement initiale sera supprimée afin que les piétons puissent accéder à l'entrée de la salle des fêtes sans empiéter sur la voie publique (sécurité).
- Un bar d'appoint sera créé dans le hall de l'entrée du bâtiment.
- Création d'un mur de 4 m de haut en limite de parcelle avec le voisin et d'une toiture afin de laisser le passage de l'eau dans la zone de dégagement des eaux d'inondation et mise en conformité puisque la réglementation indique que les constructions doivent être en limite ou à 3 m de l'unité foncière du projet.

9.2. Informations concernant la fibre

Monsieur le Maire explique :

les travaux devraient commencer d'ici la mi-novembre 2020 et se terminer d'ici avril/mai 2021.

Des réunions d'information/chantier avec les techniciens « fibre » se tiennent tous les 15 jours le mardi matin.

Fin de séance : 19h30